



La Lettre d'information

de la Mission risques naturels

Janvier 2012 - N° 18

Sommaire

Grandes tendances assurance et prévention

- ◆ Signes et facteurs d'évolution pages 2 et 3

Actualité

- ◆ Assises Nationales des Risques Naturels page 4
- ◆ Observatoire National des Risques Naturels page 4

Agenda

- ◆ Assises Nationales des Risques Naturels - les 19 et 20 janvier à Bordeaux (voir p.4) - Clôture des inscriptions le 13 janvier Inscrivez-vous vite !
- ◆ Réunion de présentation du guide du CEPRI « Bâtir un plan de continuité d'activité d'un service public – Les collectivités face au risque d'inondation » - le 9 février à Paris (nous contacter)

L'équipe MRN
vous présente ses
meilleurs voeux
pour 2012

www.mrn.asso.fr

Editorial

L'année écoulée aura encore battu des records en termes de catastrophes naturelles : Australie, Japon, Nouvelle-Zélande, Thaïlande, notamment, mais aussi, dans des proportions moindres, bien que meurtrières et coûteuses : Italie, France (inondations,...). Autant d'incitations à l'action, en termes de connaissance et de prévention !

Mis à contribution pour réparer les dégâts générés par les événements naturels de toutes sortes, les assureurs sont donc fortement concernés par l'amélioration des connaissances sur les risques, ainsi que par l'efficacité des actions de prévention.

A ce titre, la MRN joue un rôle particulier de vigie face aux évolutions techniques et institutionnelles, d'études et de réalisations de services d'intérêt général pour les assureurs. Elle sert aussi d'interface technique de la profession avec les autres parties prenantes, publiques et privées, de la prévention.

Elle est également reconnue par les instances gouvernementales comme un interlocuteur privilégié pour représenter les assureurs sur son périmètre d'activités.

Dans l'actualité des premières Assises Nationales des Risques Naturels (ANRN) et de la création de l'Observatoire National des Risques Naturels (ONRN) évoqués en p. 4, ce numéro analyse les signes et facteurs d'évolutions :

- du cadre technique de l'assurance du fait de l'amélioration de la connaissance et des outils techniques de la relation entre cette dernière et prévention (p. 2),
- de l'implication des assureurs dans la gouvernance concertée de la prévention (p. 3).

Au-delà de ces évolutions concourant à l'amélioration de la connaissance des risques, notre profession est également confrontée à d'autres évolutions plus règlementaires. C'est donc un moment privilégié pour s'interroger sur les besoins des métiers de l'assurance, pour bien orienter les travaux à venir (cf. p.3). Avis aux amateurs !

Je me joins à l'équipe de la MRN pour vous présenter nos meilleurs voeux de bonne année.

**Michel LUZI, Directeur de l'actuariat Non Vie, Allianz France,
Président de la MRN**

Signes et facteurs d'évolution

✓ Du cadre technique de l'assurance des risques naturels

Rappelons que les cotisations moyennes annuelles du marché sont d'environ 2,5 milliards d'euros, réparties à peu près pour moitié entre le régime des CatNat (inondations, sécheresses, etc) et celui des TGN (tempête, grêle, poids de la neige). Mais la charge d'une année exceptionnelle comme celle vécue en 1999 peut dépasser les 10 milliards et aller bien au-delà sur des événements observés sur une plus longue période. C'est dire l'importance de l'enjeu d'évaluation de la charge potentielle de sinistres pour le marché national comme pour chaque acteur du marché.

La perspective de mise en œuvre des règles solvabilité 2 va amener les sociétés d'assurance dommages qui souhaitent s'affranchir de la « formule standard », à modéliser en interne l'exposition de leur portefeuille à des scénarios d'occurrence bi-centennale pour les différents aléas naturels, qu'il s'agisse des tempêtes comme des inondations, séismes, etc.

Le projet de réforme du régime CatNat prévoit l'évolution vers une tarification différenciée des risques d'entreprises et des grandes collectivités. Il va amener les sociétés d'assurance opérant sur ces segments de clientèle à prendre progressivement en considération des facteurs explicatifs de risque. Ces facteurs pourraient notamment tenir compte de la connaissance sur l'aléa, ainsi que d'indicateurs de la vulnérabilité, individuelle et collective.

Si ces deux nouveaux besoins s'inscrivent bien au cœur des métiers de l'assurance, il en est d'autres qui se profilent dans un souci d'assistance du client en prévention, comme la diffusion, sous certaines conditions, d'informations d'alerte voire d'outils d'aide à la gestion de crise... Ces innovations relèvent de l'initiative de chaque acteur et s'inscrivent dans le cadre concurrentiel inhérent au secteur. Toutefois, face à ce risque catastrophique, à dimension largement collective à l'échelle nationale, voire internationale, l'expérience des marchés a montré qu'il est certaines données et/ou hypothèses de travail que les acteurs ont tout intérêt à conforter collectivement dans leur degré de couverture, de certitude, de validité...

Et ceci appelle une démarche collaborative telle que celle mise en œuvre par la MRN en France ou le projet «ZÜRS Geo» en Allemagne, en forte interaction avec les autres parties prenantes (cf. encadré ONRN). A la clé, ce sont autant d'informations telles que les zonages d'aléas selon plusieurs scénarios d'occurrence sur une base homogène entre territoires, la documentation et l'évaluation des mesures collectives structurelles,

l'estimation des conséquences dommageables des grands sinistres de référence du passé aux conditions d'aujourd'hui, etc.

✓ De la connaissance et de la prévention

Les précédentes Lettres MRN ont régulièrement rendu compte des évolutions législatives, réglementaires et de politique publique qui, en réaction aux catastrophes de la décennie écoulée, ont développé la capacité de gestion collective des risques naturels.

Une part prépondérante de ces mesures concerne les risques d'origine hydrométéorologique, dont le risque d'inondation, soutenues par deux politiques européennes en pointe : la prévention des inondations, avec la directive de 2007, et l'adaptation au changement climatique, avec la stratégie européenne adoptée dans la même période et déclinée, notamment en France.

Ainsi que ces colonnes l'ont déjà souligné, cette directive inondation a été très bien accueillie par les assureurs. Par son orientation « enjeux exposés à toutes catégories d'aléas inondations » et sa démarche de planification stratégique de la gestion des risques, elle améliore les conditions d'assurabilité d'un risque difficile à couvrir, voire non assuré à ce jour, dans la plupart des Etats membres (Edito Lettre MRN N° 13 de mars 2003).

Dans la loi française de transposition (loi LENE du 12 juillet 2010), le législateur a choisi de rendre encore plus explicite cette démarche en exigeant l'adoption d'une stratégie nationale de gestion des risques inondation. Pour la première étape qui était facultative, la France a choisi de réaliser l'Évaluation Préliminaire du Risque Inondation (EPRI). Cela permettra de déterminer les Territoires à risques importants (TRI), sur lesquels seront réalisés les cartes et les Plans de Gestion des Risques, au titre d'un premier cycle de six ans.

Parallèlement à cela, le dispositif préexistant des Plans d'Action pour la Prévention des Inondations (PAPI, cf. Lettre MRN N° 9 p. 3), visant à susciter des vocations de maîtrises d'ouvrage territoriales sur des actions concrètes de réduction de la vulnérabilité, a été relancé pour que de nouveaux PAPI soient « labellisés » et bénéficient d'une subvention publique faisant appel au fonds Barnier, sur la base d'analyses coûts bénéfiques.

Sur les analyses coûts bénéfiques appliquées à la prévention des inondations, voir notamment le nouveau guide du CEPRI « *L'ACB analyse coût/bénéfice : une aide à la décision au service de la gestion des inondations* ».



Grandes tendances assurance et prévention

✓ Evolution de l'implication des assureurs dans la gouvernance concertée de la prévention

Cette nouvelle politique de prévention des inondations s'est accompagnée de la mise en place d'instances de « gouvernance concertée » (cf. Lettre MRN N° 14 p. 4-5) spécifiques reproduisant, les formations de concertation déjà en place pour le « multirisque », aux niveaux :

- National, avec notamment :

- ✓ la Commission Mixte Inondations (CMI), réunissant des représentants du COPRNM (cf. Lettre MRN N° 14 p. 5) et de la Commission Nationale de l'Eau, pour valider la stratégie nationale et labelliser les projets de PAPI,
- ✓ un Comité d'orientation du Service central hydrométéorologique d'aide à la prévision des inondations (SCHAPI),

- Territorial, avec Commissions géographiques inondation et COMITER, à l'échelle de districts et sous-districts hydrographiques.

À travers la désignation, selon les instances, de son président, de membres de son conseil, de son directeur ou de ses correspondants départementaux (CPRNDA), la MRN y remplit naturellement sa fonction d'interface technique avec les autres parties prenantes (sur le rôle des assureurs dans la gouvernance concertée voir également Lettre MRN N° 14 de septembre 2010 p.7-8). La réussite de ces différentes implications, en articulation avec le chantier de l'ONRN (cf. encadré p. 4), sont autant de facteurs clés pour réussir l'évolution du cadre technique de l'assurance !

Il y a en effet beaucoup à apprendre et à faire savoir : c'est du gagnant-gagnant ! Sur le plan de l'intérêt général, il y va notamment de l'utilisation raisonnée de l'argent public que collectent les assureurs pour alimenter le fonds Barnier, dans un souci d'équité de traitement des assurés comme des territoires, pour la planification stratégique et le subventionnement par l'Etat du financement des mesures de prévention portées par les maîtrises d'ouvrage territoriales.

Les participants à l'atelier N° 7 aux ANRN (cf. p.4) « *Economie et risques : la prévention, effet de levier sur la maîtrise du coût des risques* », que pilote la MRN, vont pouvoir débattre de ces passionnantes questions de société.

Un groupe de réflexion professionnel sur les besoins des métiers d'assurance en connaissance des risques naturels

◆ Une évolution indéniable des besoins métiers

L'orientation donnée aux actions opérationnelles de la MRN a surtout conduit à favoriser une vision locale du risque (SIG MRN), avec une priorité de prévention. Mais les besoins des sociétés d'assurance sont plus larges, surtout avec l'introduction de nouvelles normes de solvabilité et l'apparition d'outils de mesure des risques, tels que ceux proposés par la CCR et ses confrères réassureurs, les courtiers en réassurance, les agences de modélisation,...

Ces évolutions vont avoir de nombreux impacts sur la mesure du risque, la marge de solvabilité, les achats de réassurance (fortement sollicitée sur ces risques), la tarification... Même les plus importantes sociétés du marché ne peuvent légitimement déterminer les hypothèses de travail, surtout si ces hypothèses portent sur des périodes de retour très longues. Les sociétés ont besoin d'agir collectivement pour partager, certains outils de connaissance de leurs expositions.

◆ Une évolution favorable du contexte

Dans le cadre des travaux engagés pour l'Observatoire National des Risques Naturels (ONRN, cf. p. 4), une réelle volonté de faire avancer les choses s'est faite jour de la part des divers partenaires. Par ailleurs, des progrès ont été accomplis sur les outils (modes d'accès aux référentiels géographiques, zonages d'aléas numériques, géocodages, alerte-vigilance...) et d'autres sont à venir.

Il faut donc que la MRN ait une feuille de route claire sur ce que les sociétés d'assurance souhaitent obtenir, pour savoir ensuite, ce qu'elles sont prêtes à partager. Quelle coopération souhaitent-elles ?

◆ Une méthode interactive

La démarche propose à des représentants volontaires issus des différents métiers des sociétés d'assurance adhérentes, d'approfondir l'expression de leurs besoins, en matière de connaissance pour l'assurance des risques naturels en France (TGN, CatNat, etc). La réflexion vise à dresser un état des besoins, avec une évaluation des priorités. La réflexion animée par la MRN aura lieu au courant du premier semestre.



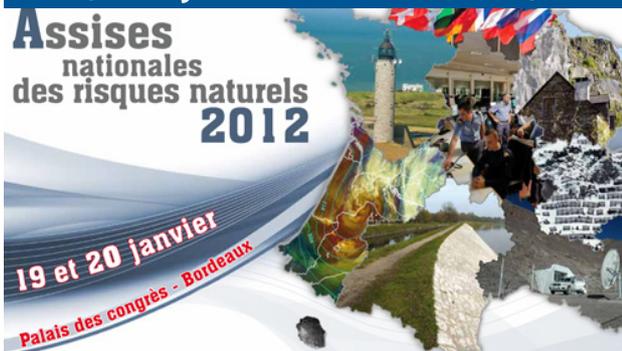
Le rapport 2010 du délégué aux risques majeurs vient de paraître.

Il est téléchargeable sur :

http://www.developpement-durable.gouv.fr/IMG/pdf/rapport_risques_majeurs-2.pdf

Au chapitre « Les grandes manifestations en 2010 » figurent deux événements à l'initiative de la MRN ou organisés en collaboration avec elle (Journée des 10 ans, Journée CapHazNet).

Assises Nationales des Risques Naturels (19-20 janvier 2012 à Bordeaux)



En savoir plus : <http://www.assises-risques-naturels.fr/events.php?IDManif=670>

Attention! Date limite d'inscription : 13/01/2012

Directement associée, comme nombre d'autres associations de parties prenantes, à la préparation et au déroulement de ces premières Assises Nationales des Risques Naturels, la MRN félicite le Ministère de l'Écologie, du Développement Durable, des Transports et du Logement (MEDDTL), et particulièrement sa Direction Générale de la Prévention des Risques (DGPR), d'avoir pris cette initiative permettant aux différents acteurs de se retrouver et d'échanger sur l'état de la gouvernance concertée de la prévention des risques naturels, à l'instar des Assises Nationales des Risques Technologiques, déjà bien installées.

Appréciant les ambitions et la portée de ce projet auquel elle souhaite longue vie, au bénéfice de tous, elle salue également la passerelle établie entre ces deux domaines de la prévention, dont la catastrophe en chaîne majeure, survenue au Japon dans l'année écoulée nous rappelle l'ardente réalité.

◆ Présence des assureurs aux premières Assises:

- Participation du président de la FFSA à la table ronde d'ouverture,
- Intervention du président de la MRN à l'atelier « Recherche, décision et gestion des risques naturels : quelles interactions entre décideurs et chercheurs ? »,
- Pilotage par la MRN de l'atelier « Economie et Risques : la prévention, levier d'une maîtrise du coût des risques ? » : interventions du directeur des assurances de biens et de responsabilités de la FFSA et du directeur Catnat et fonds publics de la CCR,
- Intervention d'un assureur à l'atelier « Comment nous sensibiliser à la prévention du risque sismique ? »
- Présentation par la MRN d'un poster,
- Participation à la réalisation de la brochure et poster ONRN.

■■■■■■■■■■ Lettre d'information de la Mission risques naturels ■■■■■■■■■■

L'association Mission des sociétés d'assurances pour la connaissance et la prévention des risques naturels (MRN) a été constituée en mars 2000 par la FFSA et le GEMA suite aux événements naturels de la dernière décennie et particulièrement de l'année 99. Elle fait partie des groupements techniques de la profession hébergés par le GIE GPSA.

Observatoire National des Risques Naturels

Cette proposition de Bernard Spitz, président de la FFSA, était retenue dans le rapport d'information de l'Assemblée Nationale suite à Xynthia, publié à l'été 2010 (proposition 15, Cf. Lettre MRN n°14 p.2).

Le projet d'un Observatoire National des Risques Naturels est en bonne voie de concrétisation, sous les auspices du Conseil d'Orientation pour la Prévention des Risques Naturels Majeurs (COPRNM).

Il répond notamment aux besoins :

- de capitaliser la connaissance sur les aléas et les enjeux,
- de contribuer au pilotage et à la gouvernance de la prévention des risques,
- de mettre à disposition du public des informations afin de contribuer à l'amélioration de la culture du risque.

Il devra permettre notamment :

- la mise en commun d'informations et d'études provenant de données produites par différents acteurs,
- une disponibilité d'informations nationales, fiables, homogènes, rassemblées et suivies dans la durée ainsi que le partage de données agrégées ou traitements ciblés.

Soucieux d'offrir aux utilisateurs et contributeurs une structure et un contenu utile à tous, l'ONRN s'est attaché à auditionner les différentes parties prenantes afin de recueillir leurs besoins et contributions : observatoires régionaux existants, établissements publics, collectivités territoriales, universitaires, associations, professionnels,... ont ainsi participé activement à sa définition.

Placé sous l'égide de l'Etat représenté par le MEDDTL, l'ONRN est aujourd'hui en phase de finalisation. Son cadre juridique prend la forme d'une convention organisant un partenariat entre l'Etat et les assureurs (à travers la MRN) et CCR. Les collectivités territoriales, la société civile (notamment l'AFPCN), ainsi que les opérateurs de service public y seront associés au fil du développement des activités.

Cet observatoire national vise à promouvoir et à mettre en réseau les observatoires régionaux des risques naturels. Trois groupes de travail ont d'ores et déjà été mis en place sur la gouvernance, l'expérimentation et la communication (portail). Les indicateurs expérimentaux de mesure des risques sont en cours de collecte ou d'élaboration et leur communication via un portail internet sera bientôt disponible.

(ONRN pour les ANRN)